



## Charte de l'école de golf

Année sportive 2025 2026

Nom : ..... Prénom : .....

Cette charte précise les droits et les devoirs des enfants et de leurs parents.

Elle sera signée en début de saison et constituera le règlement interne de l'école de golf.

### 1 - Régularité :

Assister au total de la saison.

### 2 - Ponctualité :

Être ponctuel aux séances et ne pas partir avant le terme de chacune d'entre elles (sauf sur demande parentale).

### 3 - Comportement :

Avoir une attitude qui ne puisse nuire au bon déroulement des séances, ni à la sécurité. Lors de sa présence dans l'enceinte du club, le joueur ne doit pas perturber les activités régulières des autres membres.

### 4 - Respect :

Respecter le terrain, les zones d'entraînement, le matériel ainsi que l'étiquette du golf.\*

### 5 - Utilisation du Practice :

Le golf de Salies met à disposition les balles de practice pour tous les enfants de l'école de golf, cependant il est demandé à chacun des enfants de ramasser un seau de balles avant et après la séance.

Il est demandé aux parents, dans la mesure de leurs disponibilités, d'assister ou de participer à quelques séances par trimestre afin de seconder l'encadrement dans les compétitions et /ou les déplacements extérieurs.

Signature des parents

signature de l'enfant

\* En cas de non-respect de ces règles, l'encadrement se réserve le droit d'appliquer des sanctions sportives, de refuser ou de suspendre des enfants dont le comportement serait en désaccord avec la présente charte.